

AFFAIRE N° 22.

OBJET : AUTORISATION DE SOLLICITER UN EMPRUNT DE 1 282 000 F DESTINE A FINANCER DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au cours de délibérations précédentes, vous vous êtes prononcés favorablement pour la réalisation et l'aménagement des écoles suivantes :

- réalisation de

- 2 classes maternelles à St-François Baptisto
- 2 classes maternelles à St-François IV

- aménagement : 4 classes maternelles à Champ-Fleuri
3 classes maternelles au Brûlé

Les dossiers de ces opérations sont actuellement terminés et afin de passer à la phase construction de ces divers ouvrages, il nous est nécessaire de contracter un emprunt de 1 282 000 F auprès de la C.E.P.R.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à contracter cet emprunt auprès de cet organisme.

Je mets la question aux voix.

II) DEPARTEMENT DE LA REUNION

III) AIRIE DE SAINT-DENIS

**LISTE DES OPERATIONS A FINANCER
SUR L'EMPRUNT DE 1 282 000 F**

	Subventions	Emprunts	Coût total
4 classes maternelles à Champ-Fleuri	122 500	222 500	345 000
3 classes maternelles au Brûlé	107 500	110 000	217 500
2 classes maternelles à Saint-François IV	760 250	450 000	1 210 250
2 classes maternelles à Saint-François Baptisto	260 250	500 000	760 250
		1 282 500	
	arrondi à	<u>1 282 000</u>	

*

*

*

ADOpte A L'UNANIMITE